

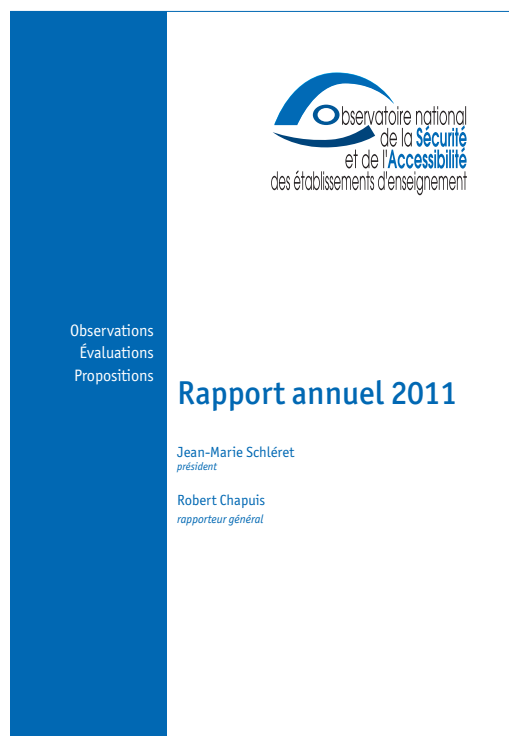
SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2011

Adopté par l'assemblée plénière du 25 janvier 2012, ce 16e rapport annuel de 171 pages marque pour l'observatoire l'engagement d'un sixième mandat jusqu'à fin 2013. Fidèle à sa fonction d'alerte et de sensibilisation aux différentes formes de prévention, il présente dans ce rapport ses enquêtes annuelles sur les accidents scolaires (BAOBAC) et les nombreux paramètres touchant à la sécurité (ESOPE) pour plus de 6500 établissements du second degré. Parmi les dossiers présentés, celui des espaces d'attente sécurisés en relation étroite avec l'accessibilité aux élèves en situation de handicap, la prévention du risque cardiaque lors des pratiques sportives, la sécurité des élèves en stage en entreprise, les évolutions en matière de préparation à la survenue de risques majeurs. Voici sommairement exposé l'essentiel du contenu de ce rapport qui a été remis aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'agriculture le 28 février 2012.

I – LES ENQUÊTES

1. Accidents scolaires BAOBAC (BAse d'OBservation ACCidents) p.89

Sur les 38 983 dossiers saisis, 18 305 concernent les accidents dans le premier degré, 19 232 dans le second degré et 1 446 dans les établissements agricoles. La stabilité dans les grandes tendances se confirme une nouvelle fois et notamment en ce qui concerne l'augmentation avec l'âge. La proportion des garçons accidentés marque toujours un écart considérable avec celle des filles en primaire (60/40) et au collège (57/43). L'analyse du niveau de gravité de ces accidents montre que les établissements scolaires présentent globalement un niveau de sécurité supérieur à celui constaté à l'extérieur. Les accidents ayant nécessité une hospitalisation d'au moins une nuit représentent en effet 3,5% de l'ensemble dans les écoles et les collèges, et 2,7% dans les lycées. Notre relevé de onze décès durant le temps scolaire (p.92) ne prend pas en compte les accidents liés à la circulation et aux transports des élèves qui provoquent en moyenne sept disparitions par an.



Certains de ces accidents mortels répertoriés dans le rapport paraissent liés à un état pathologique antérieur parfois méconnu des établissements, voire des familles elles-mêmes. Ceci nous a conduits à présenter un document élaboré en concertation avec quatre ministères concernés pour sensibiliser à des règles de bonne pratique sportive et à rappeler les obligations de formation aux gestes de premier secours (p.19).

2. Enseignements de l'enquête sur les paramètres sécurité (ESOPE) p.93

Sécurité incendie (p.97)

Les avis défavorables des commissions de sécurité demeurent stables avec 6,5% pour les collèges et 11% en moyenne pour les lycées qui présentent une configuration plus complexe de leurs bâtiments et comportent parfois des internats sur lesquels les services de sécurité exercent une vigilance accrue.

Les prescriptions portent bien plus souvent sur les installations techniques et les conditions d'exploitation que sur le bâti lui-même. Ce qui permet aux collectivités concernées de prendre les dispositions voulues dans les meilleurs délais, permettant la levée rapide des avis défavorables. Une satisfaction pour l'affichage des consignes et plans d'évacuation réalisé à 99%. Par contre, trop peu de progrès enregistrés dans la réalisation des exercices d'évacuation obligatoires auxquels 8,6% (7% en 2010) des établissements échappent complètement. 18,5% se limitent à un seul des deux exercices annuels obligatoires. En ce qui concerne la durée d'évacuation, 82,7% des établissements parviennent à réaliser l'exercice – comptage et appel terminés – en moins de 5 minutes. Relevons enfin que 12,5% des internats ne font toujours pas d'exercice de nuit. Il importe là encore de rappeler les responsabilités encourues, alors que plus de 4% des établissements du second degré déclarent un incendie partiel, fort heureusement maîtrisé dans la plupart des cas.

Sécurité, santé, hygiène (p.100)

La tenue du registre d'hygiène et de sécurité ne progresse pas et 65,5% des établissements seulement déclarent en disposer. 20% ont rédigé un programme annuel de prévention. La communication sur ces questions au conseil d'administration est toujours aussi faible. Seuls les établissements agricoles se démarquent avec 46% de leurs lycées où il existe un programme annuel de prévention. Le même écart se retrouve au niveau des réunions de la commission d'hygiène et de sécurité que tiennent 81% des établissements d'enseignement agricole, contre 39% des collèges et 54% des lycées de l'éducation nationale.

Risques majeurs (p.120)

Trop d'établissements ignorent encore les risques auxquels ils peuvent se trouver exposés. Entre 50 et 60% des collèges et lycées ne savent pas s'ils sont situés dans le périmètre défini par le plan de prévention des risques. Proportion qui se trouve considérablement réduite quand il s'agit de proximité d'installations soumises à autorisation (28%) ou de la connaissance de risques majeurs pour la commune d'implantation (32%). Les risques majeurs principalement évoqués sont les tornades ou les tempêtes pour 17% des établissements, les inondations pour 12% et en ce qui concerne les accidents industriels majeurs, c'est à 21% le transport de matières dangereuses. La rédaction des plans particuliers de mise en sûreté marque un léger progrès avec 53% des collèges et 42% des lycées. La réalisation des exercices progresse très peu : seuls 15% des collèges et 8% des lycées s'en acquittent. Quant à l'information des parents, seulement 38% des collèges et 26% des lycées déclarent la réaliser.

II - LES DOSSIERS 2011

1. Protection incendie : les espaces d'attente sécurisés (p.7)

Attendu par les maîtres d'ouvrages et les chefs d'établissement, ce dossier apporte pour la première fois les conseils nécessaires sur une question d'autant plus mal appréhendée qu'elle vient d'être introduite récemment dans la réglementation. Celle-ci prévoit désormais la possibilité d'une évacuation différée pour tenir compte de l'incapacité d'une partie des personnels et des élèves en situation de handicap à évacuer rapidement. Le guide contenu dans le rapport fera l'objet d'un tirage distinct à l'intention des chefs d'établissement pour leur permettre d'apporter, en lien avec leurs maîtres d'ouvrages, des réponses pratiques aux principales questions qu'ils se posent : types de locaux pouvant servir d'espace d'attente sécurisé, solutions équivalentes, aménagements de locaux dans les établissements existants... Il conviendra parallèlement d'actualiser la circulaire éducation nationale du 3 septembre 1984 relative aux règles de sécurité dans les établissements scolaires et universitaires, compte tenu de cette nouvelle réglementation.



2. Les formations « premiers secours » (p.21)

Bien que la formation d'instructeurs et de moniteurs ait été intensifiée dans les académies, l'évolution du nombre des élèves formés reste limitée et l'objectif de former tous les collégiens est loin de se trouver atteint. Près de la moitié des collèges n'assurent pas de formation pour les élèves en 2011. La proportion des élèves de 3e préparés aux premiers secours a cependant marqué une petite progression, passant de 13% à près de 20% en deux ans, avec un effort inégalement réparti selon les académies.

3. Sécurité et prévention des accidents lors des stages en entreprise (p.32)

La prise en compte des risques professionnels et la formation des élèves à la prévention des accidents ont conduit l'observatoire à examiner plus particulièrement les risques encourus lors des stages en entreprise. Parmi les différents types de stages – formation en milieu professionnel, observation, découverte, initiation ou application – ceux qui se sont récemment développés pour des élèves plus jeunes dans le cadre de la loi « Cherpion » ont retenu plus particulièrement notre attention. Même quand ils ne sont pas autorisés à utiliser machines ou produits dangereux, les élèves en stage effectuent des manipulations qui ne sont pas sans risques et il importe donc de rappeler la nécessité d'une surveillance constante. Une formation aux risques encourus et aux mesures de sécurité adéquates demeure indispensable. C'est la raison pour laquelle l'observatoire souhaite rédiger un guide méthodologique sur ces questions avec le concours des ministères concernés.

4. Prévention des risques majeurs (p.39)

Les risques majeurs qui demeurent plus que jamais d'actualité sont abordés dans ce dossier sous plusieurs angles. Est tout d'abord observée l'évolution consécutive dans plusieurs académies pour ce qui est de la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté. Les écoles, qui avaient déjà largement devancé le second degré dans la mise en place des PPMS, n'enregistrent pas d'avancée significative au cours de la dernière année, avec de grandes disparités selon les académies. Demeure la question de leur actualisation et de la réalisation des exercices qui ne parviennent pas toujours à mobiliser les établissements et les communes. L'année 2012 marquera le 10^e anniversaire de la circulaire instituant les PPMS. Compte tenu de la loi de modernisation de la sécurité civile promulguée en 2004, des nombreuses évolutions bâtementaires dans une perspective de développement durable et instruit par les pratiques de terrain, l'observatoire propose la publication d'un nouveau texte qui permettrait de redynamiser la pratique des PPMS. La question de la dotation en petit équipement et du coût de la mallette type se pose et fera l'objet d'une évaluation précise pour qu'elle ne constitue pas un frein de la part des collectivités. Le risque sismique et le zonage étendu qui porte à 20 000 le nombre des communes dorénavant concernées font l'objet d'un développement particulier.

5. L'accessibilité aux élèves et étudiants en situation de handicap (p.67)

Déjà abordée dans le dossier des espaces d'attente sécurisés, cette question qui concerne tout autant l'enseignement supérieur trouve une illustration concrète dans la démarche engagée par le département de l'Hérault. La concertation avec les associations de personnes handicapées tout au long de la

chaîne de réalisation qui va du diagnostic jusqu'à la réception des travaux, a permis une mise en œuvre de solutions pragmatiques aisément transférables. Si un certain nombre de collectivités ont engagé les travaux nécessaires pour se trouver en conformité en 2015, d'importants efforts dans les programmations restent à accomplir. L'enquête ESOPE montre que 10% des établissements du second degré accueillent des personnes mal voyantes ou aveugles, 16% des personnes sourdes ou malentendantes, et 18% des personnes en situation de handicap moteur (p.95). Les refus d'élèves en situation de handicap sensoriel pour des raisons de bâtiments ou équipements inadaptés sont très rares (moins d'une vingtaine). Les situations de handicap moteur se voient plus fréquemment opposer une accessibilité inexistante ou insuffisante (116 cas). 31% des collèges et 44% des lycées disent avoir déjà réalisé des travaux d'accessibilité. Notre recommandation aux collectivités est d'éviter le plus possible le recours aux possibilités de dérogation, de ne pas céder sur l'objectif de l'accès pour tous, même si des délais supplémentaires doivent être envisagés au cas par cas, sur la base d'une programmation réaliste privilégiant une accessibilité raisonnée.

6. Santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur (p.78)

Notre rapport 2011 fait également écho aux travaux des inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST) de l'enseignement supérieur. Leurs observations débouchent sur des mesures immédiates déjà avancées dans plusieurs de nos travaux antérieurs. Elles concernent les défauts d'organisation de l'évacuation, l'insuffisance d'exercices, le maintien en conformité des équipements de travail, l'absence dans près de la moitié des cas du document unique d'évaluation des risques, l'attention particulière aux risques chimiques qui doivent être compris, anticipés et maîtrisés...

Pour la première fois est annexé à notre rapport annuel un index analytique de l'ensemble des travaux conduits depuis 1994. 350 entrées permettront aux utilisateurs de retrouver la plupart de nos observations, analyses et propositions sur les nombreux thèmes touchant à la sécurité et à l'accessibilité. C'est aussi une façon de mieux répondre aux attentes des acteurs et décideurs engagés dans la prévention des risques.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

31-35, rue de la Fédération - PARIS 15^e

☎ : ONS 110, rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

Tél. : 01 55 55 70 73 - Fax : 01 55 55 64 94

Mél : ons@education.gouv.fr

<http://ons.education.gouv.fr>



**Je suis jeune,
pour toute
pratique
sportive :**



Je fais attention à ma santé

- Je ne fume pas - en tout cas jamais 2 heures avant ou après une pratique sportive.
- Je ne consomme jamais de produit stimulant ou dopant.
- Je ne prends pas de médicament sans avis d'un médecin.
- Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre.
- J'attends 8 jours après une grippe (fièvre/courbatures) pour pratiquer un sport de manière intensive.

Je respecte ces consignes :

- Je pratique toujours 10 minutes d'échauffement et de récupération.
- Je bois quelques gorgées d'eau toutes les 30 minutes.
- J'évite les activités intenses s'il fait très chaud ou très froid.



Lors d'un effort, je me surveille et si...

- Je suis essoufflé(e) anormalement ou...
- J'ai une douleur dans la poitrine ou...
- J'ai des palpitations cardiaques ou...
- J'ai un malaise pendant ou juste après...

**...je vais
sans tarder
chez le médecin**

**LE SPORT
MAIS PAS
N'IMPORTE COMMENT !**



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
MINISTÈRE DES SPORTS

